

Les échos du Conseil de Faculté

1. Le conseil de faculté du 24 mai 2022 a débuté par l'élection de l'équipe de direction de la Faculté de droit de Toulouse.

Proposée par le Doyen, l'équipe a été élue après que chacun de ses membres s'est présenté au Conseil. Elle se compose de **Xavier Bioy** (Vice-Doyen), **Eugénie Fabries** (Assesseur pilotage des Licences), **Sébastien Pellé** (Assesseur pilotage des Masters), **Sarah Torricelli** (Assesseur autres formations), **Anne-Marie O'Connell** et **Esteban Vargas** (Assesseurs langues et culture), **Nadège Jullian** (Assesseur « Jeune recherche »), **Alexandre Chazelle** (Assesseur Doctorant), **Georgia Paon** et **Martin Becker** (Assesseurs étudiants), **Clémentine Bories** et **Lukas Rass-Masson** (Assesseurs Relations internationales et européennes), **Jean-Gabriel Sorbara** et **Laurent Grosclaude** (Assesseurs Relations professionnelles et partenariats).

Tout l'équipe sera au service quotidien de notre Faculté et de l'ensemble des membres de la communauté au cours des prochains mois et années.

2. Point d'actualité sur l'EPE Toulouse Capitole Université

Le processus de création de l'Etablissement Public Expérimental TCU et ses principaux objectifs ont été exposés au Conseil de Faculté. En l'état actuel du projet, il offre de réelles opportunités à la Faculté de droit. En effet, il conforte la trajectoire vers le statut d'Ecole de droit, en ce qu'il offrirait d'avantage d'autonomie à notre composante et serait à même de fournir les moyens humains et financiers à son développement pérenne.

Naturellement, cette orientation devra être concrétisée dans les semaines et mois à venir.

3. Renouvellement d'une convention

La convention de mobilité étudiante entre UT1 Capitole et l'Université Gadjah Mada en Indonésie a été renouvelée.

4. Modification des statuts de la Faculté de droit.

Adoption d'une modification des statuts de la Faculté de droit afin de substituer la fonction de « vice-Doyen » à celle de « premier assesseur ». Au-delà de l'aspect symbolique d'une telle modification, il s'agit aussi de mettre en place une gouvernance plus efficace de la Faculté, alors que se profile sa transformation en Ecole de droit.

5. Adoption d'adaptation, de modifications ponctuelles et erreurs matérielles de MCC présentées par l'IEJUC, la FCV2A, la FOAD, etc.

Matthieu Poumarède, Doyen de la Faculté de Droit et Science Politique